

**DEMANDE D'EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION  
(Diplôme national ou Diplôme d'établissement en Formation initiale)  
ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026**

Le code de l'Education (Article R719-50- 1°) prévoit la possibilité pour les étudiants de faire une demande individuelle d'exonération du paiement des droits d'inscription en fonction de leur situation personnelle.  
Les décisions d'exonération sont prises par le président de l'université en application de critères généraux fixés par le conseil d'administration et dans la limite de 10% des étudiants inscrits, non compris les personnes mentionnées à l'article R.719-49 »  
Le CA d'AMU a voté le 25 juin 2013 le critère d'exonération suivant : « **Difficultés financières avérées compromettant la poursuite d'études** » pour les demandes d'exonération des étudiants de l'université préparant un diplôme national ou un diplôme d'université. Ce critère est évalué sur la base de la prise en compte de **l'assiduité et de la progression dans les études.**

**Date limite de dépôt** de votre dossier auprès de votre scolarité **au plus tard le 12 septembre 2025** (ce délai de rigueur ne s'applique pas aux doctorants)

Cas des diplômes ayant un calendrier d'inscription différent (Diplômes d'Etat, Diplômes d'établissement : DU, DESU....) : la date limite de retour est fixée **au plus tard un mois après la fin de la période d'inscription administrative spécifique)**

**ETAPE ① : Prenez rendez-vous avec l'assistante sociale**

Prendre rendez-vous au plus tôt avec votre assistante sociale, son avis est obligatoire pour l'instruction de votre demande : <http://www.crous-aix-marseille.fr>  
onglet « action sociale » / rubrique « prendre rendez-vous avec une assistante sociale ».

**ETAPE ② : Remplissez le formulaire**

**Votre profil :**

Nom (de naissance) :	Prénom :	
Date de naissance :	Lieu de naissance :	Nationalité :
N° étudiant :		
Adresse		
Code postal :	Ville :	
Téléphone ) :	Adresse électronique @:	
Avez-vous le statut de réfugié politique ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Si oui, précisez si votre demande est en cours <input type="checkbox"/> ou si vous êtes titulaire d'une carte de réfugié politique délivrée par l'OFPPRA <input type="checkbox"/>		



**Votre cursus universitaire détaillé** (assiduité et progression dans les études) :

Intitulé complet du diplôme préparé à AMU pour l'année en cours (en cas de double inscription administrative, indiquez le diplôme sur lequel porte la demande d'exonération) :

Composante d'inscription :

Année d'obtention du baccalauréat (ou équivalent) :

Années	Etablissement fréquenté	Etudes ou en activité	Diplôme préparé	Moyenne générale année	Année validée
2023-2024					<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
2022-2023					<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
2021/2022					<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
2020/2021					<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
2019/2020					<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
2018/2019					<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

**ETAPE ③ : Passez l'entretien avec l'assistante sociale et signez le formulaire**

Vous vous présentez à l'entretien obligatoire avec l'assistante sociale avec **les pièces suivantes** :



- Les 3 derniers relevés de compte bancaire
- Le dernier avis d'imposition des parents et le cas échéant de l'étudiant s'il a des revenus propres
- Pour les doctorants : attestation de financement éventuel (CIFRE, bourse doctorale, contrat doctoral...)

**AVIS DE L'ASSISTANTE SOCIALE**  
**(L'exonération partielle n'est techniquement pas possible)**

- Favorable  
 Défavorable : motif(s) :

Nom de l'AS :

Date et signature :

Je certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur le présent dossier, sachant que toute erreur ou omission dans ces renseignements peut entraîner le rejet de ma demande.

Fait à :  
Signature du demandeur :

Le :

## ETAPE ④ : Déposez votre dossier complet auprès de votre scolarité

Une fois ces 3 étapes réalisées vous pouvez déposer votre dossier en scolarité, accompagné des **pièces suivantes** :



- un RIB** en français à mon nom **ou**
- un RIB** en français au nom de l'un de mes parents ayant le même patronyme et une procuration (sauf si je suis mineur)
- Pour les 1ères inscriptions à AMU, relevés de notes des deux derniers semestres.
- Copie des diplômes déjà obtenus ou attestation de réussite.

Après avis de la composante, le dossier sera transmis à la DEVE pour traitement. La décision finale vous sera communiquée par votre scolarité par courrier.

La loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à cette demande. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données concernant chaque candidat, auprès du service où le dossier a été déposé.

### PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

<b>AVIS</b> <i>(L'exonération partielle n'est techniquement pas possible)</i>	
<b>AVIS DU RESPONSABLE DU DIPLOME D'ETABLISSEMENT</b>  <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable : motif(s) :  Date : Le Directeur du diplôme d'établissement : (nom et signature)	<b>AVIS DU DOYEN/DIRECTEUR DE L'UFR</b> (pour Diplômes nationaux et Diplômes d'établissement)  <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable : motif(s)  Date : Le Doyen/Directeur de l'UFR : (nom et signature)
<b>AVIS DU DIRECTEUR DE THESE</b> (pour les doctorants dépassant 4 années de thèse)  <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable : motif(s) :  Date : Le Directeur de thèse : (nom et signature)	<b>AVIS DU DIRECTEUR DE L'ECOLE DOCTORALE</b> (pour les doctorants)  <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable : motif(s) :  Date : Le Directeur de l'Ecole doctorale : (nom et signature)

Le service de scolarité vérifie les pièces jointes et transmet le dossier complet accompagné de :  
 **Situation Apogée** à la DIRFOR au plus tard :

**le 14 novembre 2025**

(En cas de transmission hors délai d'une demande déposée dans les délais par l'étudiant, joindre un courrier de la composante justifiant ce retard).